



ASGB - Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton

Qui est le SPSC ?



Sardine

Cecilia Gonzalez - Responsable de projet nature et sol, ASGB
Session d'hiver – 05.04.2019 - Jongny

Table des matières

- Qu'est-ce que le sol ?
- Qu'est-ce que la protection des sols ?
- Mesures de protection des sols
- Qui est le SPSC ?
- Quand intervient le SPSC ?
- Compétences du SPSC
- Fonctions du SPSC
- Concept de gestion des sols
- Cahier des charges du SPSC
- Formation à venir
- En guise de conclusion

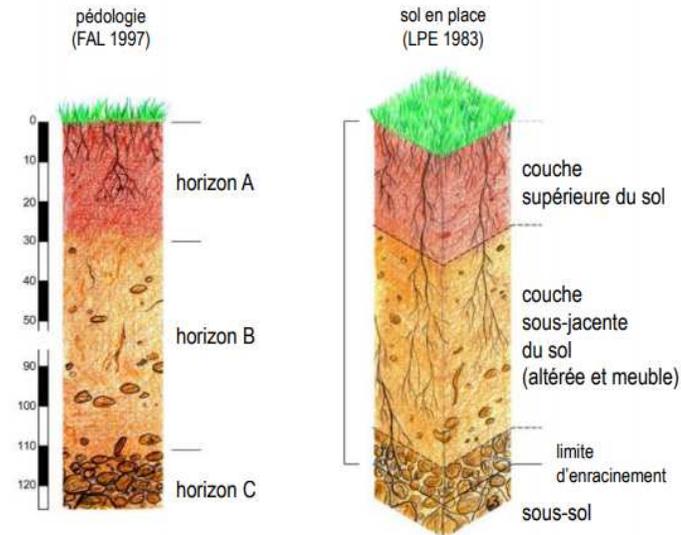
Qu'est-ce que le sol ?

- «la couche de terre meuble de l'écorce terrestre où peuvent pousser les plantes» (LPE, art.7, al. 4bis)
- L'OSol concerne aussi bien les sols naturels que les sols artificiels.
- N'entre pas dans la définition du sol :
 - les sols imperméabilisés en surface
 - la roche-mère (assise rocheuse ou sédimentaire sans racines)
 - les installations (terrains de foot, installations de tir, pistes de motocross, bandes d'infiltration des eaux, parkings publics engazonnés)

Qu'est-ce que le sol ?

Science du sol

Protection de l'environnement



Sols et constructions, OFEV

Pédologie

Chantier

Français

horizon organo-minéral (horizon A)	terre végétale	couche supérieure du sol
horizon minéral (horizon B)	terre minérale (sous-couche, terre végétale B, couche intermédiaire)	couche sous-jacente du sol
roche-mère (horizon C)	matériaux d'excavation	sous-sol

Qu'est-ce que la protection des sols ?

1. protection quantitative

protection contre l'imperméabilisation

→ *garantir la quantité de sol*

2. protection qualitative

protection contre les atteintes au sol
(chimiques, biologiques, physiques,...)

→ *garantir la fertilité des sols*



Journal de l'Agence

Mesures de protection des sols

Les principes généraux :

- décaper et entreposer séparément l'horizon A et B
- valoriser les matériaux terreux
- travailler lorsque le sol est sec
- utiliser des machines adaptées (poids, pression au sol, force de succion du sol)
- mesures et techniques de travail appropriées
- respecter les 4 ans de convalescence du sol après la remise en état

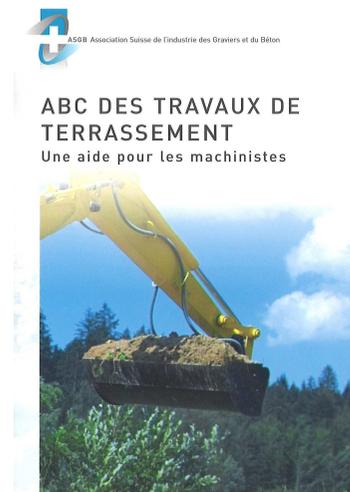
Mesures de protection des sols

Différents documents traitent de ce sujet:

- Directives ASG pour la remise en état des sites
- ABC des travaux de terrassement

Commande possible à l'ASGB:

- info@fskb.ch



Qui est le SPSC ?

- Personne qualifiée qui a suivi une formation et passé un examen au sanu à Bienne sur la protection des sols sur les chantiers.
- Personne qui suit les travaux touchant au sol.



Quand intervient le SPSC ?

- Emprises temporaires supérieures à 5'000 m² ou 1'000 m'
- Situations critiques (sols sensibles à la compaction, sols pollués ou susceptible de l'être)
- Phase de planification → Jusqu'à réception du terrain par son propriétaire

Compétences du SPSC

- Aide dans le choix des entreprises et des méthodes de travail.
- Conseille l'auteur de projet pour la définition et l'optimisation des méthodes de travail sur les sols, et pour l'anticipation nécessaire dès la phase de planification.
- Suit la conformité des travaux et conseille lors de la phase de réalisation.
- Définit et accompagne les mesures de remise en état.
- Suit la période de remise en culture transitoire jusqu'à la restitution du terrain à son propriétaire.

Fonctions du SPSC

- Ses fonctions doivent être clairement définies dans son contrat (mandat régie par le Code des obligations CO, art. 394).
- Le SPSC doit être autorisé par le maître d'ouvrage à communiquer directement avec les autorités (modalités de communication dans le contrat).
- Le maître d'ouvrage reste seul responsable du respect des exigences légales vis-à-vis des autorités.

Concept de gestion des sols

- Il sert de base pour l'élaboration du cahier des charges du SPSC.
- Il est intégrés au chapitre sol d'un rapport d'enquête préliminaire (REP), notice d'impact sur l'environnement (NIE) ou un rapport d'impacts sur l'environnement (RIE)
- Ou il est joint à une demande de permis de construire
- Il devrait être élaboré lors de la phase de planification pour ainsi permettre de mener les réflexions concernant la protection des sols en amont de la phase de chantier.

Concept de gestion des sols

Thèmes

- description de l'état initial
- calendrier des travaux et objectifs de remise en état
- enherbement préalable des surfaces à décapier
- choix des machines et des procédés de décapage
- accès, pistes et installations
- stockage temporaire et bilan des matériaux terreux
- remise en état des sols à la fin des travaux
- remise en culture transitoire et suivi
- restitution finale des sols

Cahier des charges du SPSC

Les tâches et les compétences du SPSC doivent être fixées dans un cahier des charges.

A. Avant le début des travaux :

reconnaissance de la situation initiale, planification et organisation

B. Début du chantier :

décapage et stockage des terres

C. Fin du chantier :

remise en place des terres et restitutions des terrains

Cahier des charges du SPSC



>Eléments pour la création d'un cahier des charges pour SPSC SSP

Exigences recommandées d'un cahier des charges pour spécialistes de la protection des sols sur les chantiers (SPSC) de la société suisse de pédologie (SSP). En raison de l'application cantonale des bases légales, ces exigences peuvent différer d'un canton à l'autre. Les instructions cantonales doivent être observées

Généralités

Le / la SPSC veille à la conformité de la planification et de la réalisation des travaux en ce qui concerne les sols. Son domaine d'intervention s'étend sur toutes les phases de la planification et de la réalisation des travaux, dans le respect des dispositions cantonales.

1. Planification

- Le SPSC effectue un relevé de l'état initial. Le relevé comprend également les investigations sur les atteintes potentielles dues à des pollutions.
- Le SPSC planifie les mesures de protection des sols adaptées au projet et élabore un concept de protection des sols.
- Le SPSC calcule un bilan du volume des sols et des matériaux en coopération avec les planificateurs du projet.

2. Appel d'offres

- Le SPSC prépare l'appel d'offres sur la base du projet et du concept de protection des sols.
- L'appel d'offres contient les mesures de protection des sols adaptées à la phase de réalisation (p. ex. dans les „conditions générales, des documents de l'appel d'offres: technique de travail, engagement des machines selon l'humidité du sol, prestation, procédure en cas de mauvais temps, etc.).

3. Réalisation

3.1. Projet d'exécution

- Le SPSC se documente sur l'approbation du projet et les exigences issues de la procédure d'approbation (dans le domaine des sols).
- Le SPSC compare le projet d'exécution avec le projet approuvé en ce qui concerne les travaux touchant les sols. S'il y a lieu, il informe le maître d'ouvrage sur les modifications de projet soumis à autorisation.
- Le SPSC collabore à la rédaction des plans d'exécutions qui touchent les sols (en particulier le décapage et la reconstitution des sols, la valorisation / l'élimination des sols atteints de pollution) et documente les buts de remise en culture.
- Le SPSC conseille le maître d'ouvrage dans le domaine de la préparation des surfaces (p. ex. engazonnement préalable).
- L'organisation du projet est élaborée en coopération avec le maître d'ouvrage et avec la direction des travaux (y compris l'organigramme décisionnel et la communication avec les autorités).

Fiche technique commune des services de protection du sol du Cercle Sol NOCH



Exigences relatives au cahier des charges pour le suivi pédologique de chantiers (SPC)

La présente notice s'adresse aux maîtres d'ouvrage, aux bureaux d'étude et d'ingénieurs ainsi qu'aux experts en pédologie.

Principe

Le responsable du suivi pédologique d'un chantier (SPC) a pour mission d'assurer le respect des prescriptions légales en matière de protection du sol et des charges spécifiques au projet de construction lors de sa mise en œuvre. Il est mandaté par le maître d'ouvrage et reconnu par les autorités lorsque ses compétences spécialisées et son expérience sont attestées (p. ex. liste des spécialistes SPC de la Société suisse de pédologie, SSP, disponible à l'adresse www.soil.ch).

Durée de la mission et compétences

La mission du responsable du SPC porte sur toutes les étapes entre la planification et la réalisation, et se termine à la réception de l'ouvrage, à l'issue de la remise en culture. Lui ou son suppléant doivent pouvoir être joints pendant toute la durée du projet.

Le responsable du SPC détient la compétence de donner des instructions à la direction du chantier et est habilité, pour prévenir les dangers imminents, à faire cesser immédiatement des travaux non conformes aux charges relatives à la protection du sol. En cas de divergences d'opinions, la suite de la procédure est déterminée avec les décisionnaires préalablement désignés (conformément à l'organigramme du projet) et avec les autorités. Les tâches du responsable du SPC sont définies dans un cahier des charges.

Tâches et cahier des charges du responsable du SPC

a) Planification et étude de projet

Le responsable du suivi pédologique du chantier

- établit, sur demande, un plan de protection du sol à l'intention du service spécialisé cantonal ;
- assiste la direction des travaux lors de l'élaboration des plans d'exécution ayant une incidence sur le sol et des mesures de protection du sol ;
- intègre le plan et les mesures de protection du sol dans l'appel d'offres ;
- détermine les procédures d'information et précise, en collaboration avec le maître d'ouvrage, les acteurs à aviser (p. ex. direction des travaux, maître d'ouvrage, service cantonal de la protection des sols) ;
- complète les investigations sur d'éventuelles pollutions chimiques du sol, évalue la situation en la matière et définit les modalités conformes au droit pour gérer les sols pollués ;
- instruit les propriétaires fonciers et les exploitants au sujet des travaux préparatoires, en particulier en ce qui concerne l'enherbement préalable des sols sur le site du chantier.

Formation à venir

Cours « Protection des sols - Remise en état »

12 juin - l'après-midi

à la Gravière de la Claie-aux-Moines, Savigny



Territoire des langues

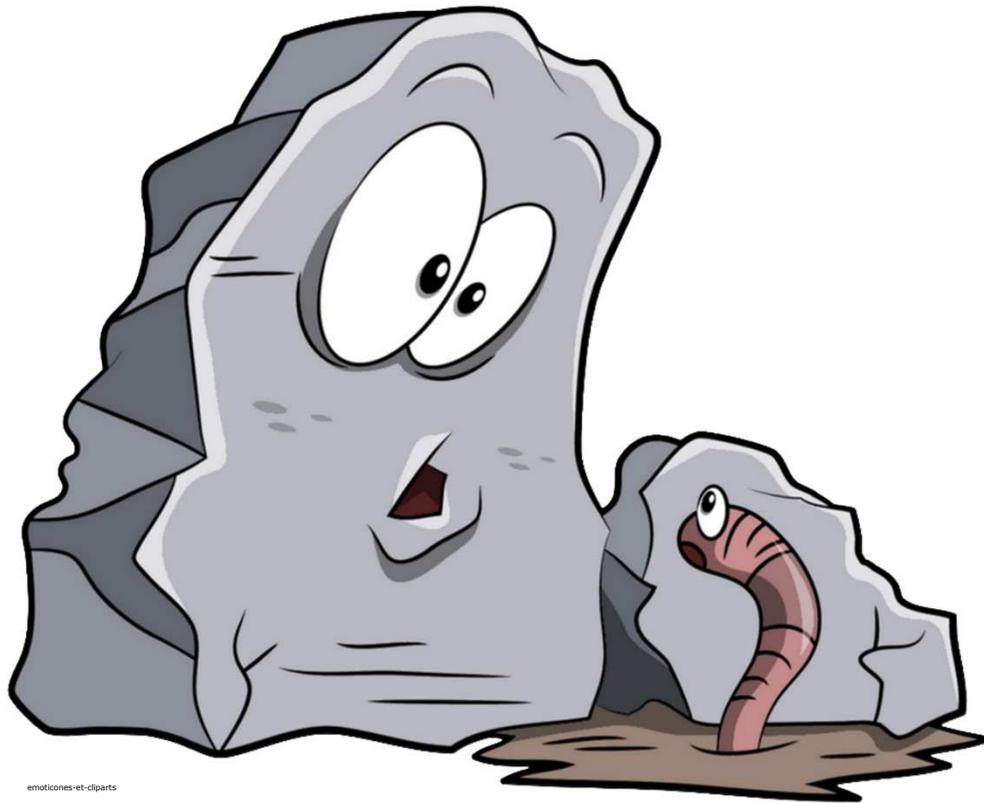
En guise de conclusion

- Le sol, un trésor à préserver - franceinfo



- <https://youtu.be/jtZsKzguGzg>

Merci pour votre attention



emojicones-et-cliparts